

OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE



N° DP 033 037 25 00010 déposée le 20/01/2025	
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 10 FEV. 2025	
Par :	Monsieur ANNABI Mike Madame LARUE Clara
Demeurant à :	2 Impasse du Semillon 33640 BEAUTIRAN
Sur un terrain sis à :	2 Impasse du Semillon 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	E 2331 (lot 8)
Superficie :	460 m²
Nature des Travaux :	Clôture et portillon

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,
Vu le permis d'aménager n° 033 037 20 P0001 du 16/12/2020,
Vu le règlement du permis d'aménager du 16/12/2020,

AR R E T E

Article unique : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition pour le projet décrit dans la demande susvisée.

BEAUTIRAN, le 03/02/2025

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.